

POURQUOI LA LOI
KAZADI-TSHILUMBAYI
MÉRITE UNE
ADOPTION URGENTE



Augustin Kazadi-Cilumbayi

Augustin Kazadi

Pourquoi la Loi Kazadi-Tshilumbayi mérite une adoption urgente Un sursaut juridique et patriotique face à une guerre imposée.

Par Augustin Kazadi-Cilumbayi

Président Directeur Général, Eyano International Multiservices, Inc.

Introduction: Un Président légitime, mais contraint par la guerre

Depuis le début de son second mandat en janvier 2024, le Président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo gouverne dans un contexte anormal, **marqué par l'occupation militaire d'une partie du territoire national** par les rebelles du M23, soutenus activement par le Rwanda. Cette situation n'est pas un simple incident sécuritaire. Elle constitue une offensive territoriale continue contre la République Démocratique du Congo (RDC).

Pendant longtemps, malgré l'évidence de cette agression, **la communauté internationale refusait de la reconnaître formellement**, limitant ainsi nos outils juridiques de riposte constitutionnelle. Ce n'est qu'avec **la Résolution 2773 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 21 février 2025**, que la nature de l'agression a été officiellement reconnue au niveau international. Cette reconnaissance a **ouvert la voie juridique** à l'élaboration d'une réforme constitutionnelle exceptionnelle: la **Loi Kazadi-Tshilumbayi**.

I. Une réponse juridique proportionnelle à une situation de guerre internationalement reconnue.

1.1. Gouverner sans contrôler l'ensemble du territoire : une anomalie républicaine

Depuis novembre 2021, l'armée congolaise se bat pour contenir une agression sur sa partie orientale. De **grandes portions des provinces du Nord-Kivu et du Sud Kivu** sont passées sous contrôle de l'armée rwandaise sous couvert du M23/AFC, dans un contexte de déplacements massifs de population, de pillages, de viols, de crimes de guerre et de perturbation de l'État.

Depuis sa réélection, **le Président Tshisekedi exerce le pouvoir sur un territoire amputé**, ce qui remet en cause l'universalité du mandat présidentiel, censé couvrir **toute la République**. Ce fait, en lui-même, impose une lecture nouvelle des exigences constitutionnelles en période de crise nationale.

1.2. La reconnaissance internationale : un tournant juridique décisif

La **Résolution 2773 du Conseil de sécurité** a marqué un **tournant diplomatique et légal**. Elle a reconnu **l'implication directe du Rwanda dans l'agression armée** contre la RDC. Dès lors, l'État congolais pouvait s'appuyer sur cette base pour justifier, de manière formelle, l'adoption de mesures constitutionnelles exceptionnelles — non plus comme un choix politique interne, mais comme **un impératif de souveraineté et de sécurité nationale** dans le respect du droit international.

II. La loi Kazadi-Tshilumbayi : une réforme d'exception, balisée et temporaire.

2.1. Un mécanisme juridique clair

La **Loi Constitutionnelle d'Exception Kazadi-Tshilumbayi** propose:

- **La suspension du terme du mandat présidentiel** jusqu'à la fin officielle de l'agression militaire étrangère.
- **Une période transitoire de 36 mois** après la fin de l'agression pour permettre le rétablissement de l'autorité de l'État, le retour des déplacés et l'organisation d'élections inclusives.
- **Un encadrement strict**, avec l'impossibilité de modifier les équilibres constitutionnels sans l'accord du Parlement réuni en Congrès.

2.2. Une exception républicaine, pas une révision permanente de la constitution.

Cette loi **n'est pas une révision ordinaire de la Constitution**, mais une dérogation exceptionnelle, comme le permet tout droit constitutionnel en période de guerre. **Elle s'éteint automatiquement** à l'issue de la période transitoire.

III. Des élections dans un pays partiellement occupé ? Un non-sens démocratique

3.1. L'inclusion électorale impossible en temps de guerre

Organiser des élections pendant une guerre, sur un territoire où **des millions de Congolais sont déplacés, traumatisés et sous occupation**, revient à :

- **Exclure de facto** ces populations du processus électoral.
- Valider une cartographie électorale tronquée.
- Légitimer, indirectement, la partition du territoire national.

3.2. Le précédent historique de l'article 70 de la Constitution

L'article 70 prévoit que **le Président reste en fonction jusqu'à l'installation effective du successeur élu**. Cette clause **prévoit déjà une forme de continuité institutionnelle** dans l'hypothèse d'un empêchement grave. La loi Kazadi-Tshilumbayi vient **clarifier et encadrer cette continuité**, dans un contexte de guerre formellement reconnue.

IV. Une transition réparatrice : sécurité, justice, reconstruction

4.1. Les 36 mois de transition : un délai réaliste et utile

Cette transition permet de :

- **Reconstruire les institutions fragilisées par la guerre.**
- **Préparer une véritable restauration de l'autorité de l'État.**
- **Mettre en place une justice transitionnelle pour les crimes commis.**
- **Garantir un cadre électoral plus juste, apaisé et crédible.**

4.2. Une transition démocratique, pas une confiscation de pouvoir

La loi n'empêche pas le Président sortant de **se représenter à la fin du processus**, elle instaure un cadre neutre, dont les contours sont définies par le Parlement, la Cour constitutionnelle, et le peuple congolais.

V. Une responsabilité historique pour le Parlement congolais

5.1. Choisir la paix et la République

L'adoption rapide de cette loi est un acte **de lucidité, de responsabilité et de courage**. Elle signifie que les élus du peuple **placent la sécurité et la souveraineté de la nation au-dessus des échéances politiques**.

5.2. Prévenir le chaos institutionnel

Sans cette loi, le Congo risque :

- **Une crise post-électorale ingérable** si les élections sont forcées dans les zones non stabilisées.
- **Un rejet des résultats par une partie de la population.**
- **Une possible guerre civile électorale**, exploitée par les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur.

Conclusion: Une loi pour éviter la rupture de la République

L'adoption de la **Loi Kazadi-Tshilumbayi** n'est pas un caprice politique. C'est une **nécessité constitutionnelle**, une **urgence républicaine**, et un **acte de défense nationale**. Elle constitue le front juridique de cette guerre et consacre la **primauté de la sécurité, de l'unité territoriale et de la souveraineté nationale** sur les calendriers électoraux vides de sens dans un pays en guerre.

L'Histoire retiendra avec honneur celles et ceux qui, face au péril, ont choisi de défendre la République, tout comme elle jugera ceux qui auront privilégiés leurs ambitions partisans au détriment de l'intérêt supérieur de la Nation.

Eyano Publishing

www.eyanoexpress.com

Tél: US/Canada 18009550153

International: +16138820555

Email: contact@eyanoexpress.com

Canada, Avril 2025